



les lecteurs écrivent

LA RÉFORME DU 8 JANVIER 1888 SUR LE MODE DE RECRUTEMENT DES CADRES FORESTIERS : L'ÉPISODE DU MINISTÈRE VIETTE

À la suite de la chronique *“Il y a 150 ans : le concours de l'École royale forestière”* parue dans le numéro 2/1996 de la *Revue forestière française*, il m'a semblé pertinent d'apporter quelques éléments supplémentaires (et peu connus) quant à l'évolution des modalités de recrutement des cadres forestiers sous la Troisième République. Comme je l'ai déjà brièvement évoqué dans cette même revue, la période 1870-1914 sera capitale quant à l'évolution de l'enseignement forestier français, et à sa reconnaissance en tant que discipline scientifique à part entière. L'ouverture aux sciences naturelles et humaines sera notamment facilitée par le choix des futurs cadres parmi les ingénieurs issus de “l'Agro”, soit la réforme du 8 janvier 1888.

Comme précisé dans l'article sus-cité, jusqu'à cette date, la sélection était réalisée à l'aide d'un examen propre à l'école ; de 1825 à 1840, le postulant devait fournir « (...) *un certificat en forme constatant qu'il a terminé son cours d'humanités* ». Puis le concours sera ouvert aux bacheliers ès lettres et, en 1854, aux bacheliers ès sciences (diplôme créé en 1852) ; une avance de 50 points était cependant octroyée aux candidats en possession de ces deux diplômes. Deux principaux collèges organisaient une préparation spéciale, Sainte-Barbe à Paris et surtout Saint-Sigisbert à Nancy. Aussi, les trois quarts des postulants, soit 25 à 100 candidats selon les années, étaient issus de ces deux écoles :

« Cette particularité, qui accentuait la spécialisation de la formation forestière, avait donc favorisé un recrutement local. Et l'importance des départements de l'Est resta alors prédominante, même lorsque l'effectif de l'école s'était accru sous le second Empire » (G. Buttoud, 1982).

La toute jeune Troisième République, sous la pression d'un Sénat très sensibilisé par les nombreux conflits relatifs à l'application de la législation sur le Reboisement des Terrains en Montagne, va entreprendre une vaste réforme de l'appareil forestier ; en décembre 1877, le corps des Eaux et

Forêts, rattaché jusqu'alors au ministère des Finances, se voyait confié aux bons soins du ministère de l'Agriculture ⁽¹⁾. Une réflexion d'envergure sur la réorganisation du Corps forestier s'engageait aussitôt, à travers différentes commissions et sous-commissions ; à l'exemple de l'enseignement supérieur agricole réformé dès 1875, et aussi afin de lutter contre l'ancien mode de recrutement assimilé par certains à de la cooptation, l'enseignement forestier se retrouvait sévèrement menacé.

QUELLE FORMATION POUR LES FUTURS CADRES ?

En fait, il n'avait pas fallu attendre ces derniers événements pour que la qualité des jeunes gardes généraux formés à Nancy soit au centre de nombreuses discussions. Ainsi, en 1871, Louis Fortier ⁽²⁾ dénonçait la démotivation des élèves une fois l'examen d'entrée réussi :

« Tout ce qu'on peut attendre d'un tel mode de recrutement, c'est d'assurer au pays des serviteurs intelligents, mais dont les qualités particulières à la profession qu'ils ont embrassée ne se développeront peut-être jamais ; qui seraient peut-être devenus des avocats renommés, ou des mathématiciens illustres, mais qui ne seront jamais que des médiocres forestiers ».

L'auteur se prononçait pour une formation à "l'allemande" : un grand nombre de postulants à l'Administration forestière suivent des cours spécialisés dans des "universités autonomes" ou des "écoles libres". Un examen commun sanctionne ce cursus et l'État choisit ses futurs servants selon le classement final ⁽³⁾.

Le mode de sélection à l'entrée de l'École, basée en très grande partie sur les mathématiques, donnera lieu à d'interminables débats. En 1879, Ernest Guinier ⁽⁴⁾ remettait en cause cette prépondérance des mathématiques ainsi que le recrutement d'élèves issus de Polytechnique (depuis 1830, quelques rares polytechniciens pouvaient incorporer, sur titre et par décret ministériel, la première année de formation — dix-huit cas de 1825 à 1897) :

« Il faut reconnaître que l'esprit géométrique est contraire aux tendances et aux qualités nécessaires pour cultiver avec succès les sciences d'observation. Le mathématicien est habitué à tirer, par la force du raisonnement, des déductions pour ainsi dire infinies d'un petit nombre de propositions et d'axiomes qui lui servent de point de départ. Rien n'est plus dangereux comme cette manière d'employer le raisonnement dans l'étude des phénomènes naturels. Mais, en outre, il y a lieu de se demander si l'esprit géométrique n'est pas destructif du goût et de l'aptitude à l'observation patiente et vraiment scientifique de la nature » (E. Guinier, 1879).

Aussi, pour M. Géraud, rapporteur de la Commission de réorganisation du service forestier, le mode de recrutement de l'École forestière devait être impérativement révisé :

« Il n'a pas échappé à la sous-commission que la condition d'agent forestier le porte moins vers les mathématiques que vers les sciences naturelles, et que, dès lors, il y a intérêt à faciliter

(1) Un premier projet de rattachement avait été repoussé par l'Assemblée nationale en février 1873, le directeur général des Forêts, Faré, ayant alors vivement déclaré son opposition, face « au danger des appétits agricoles ». Chronique forestière. — Rapports sur la translation du service des forêts au Ministère de l'Agriculture. — *Revue des Eaux et Forêts*, février 1873, pp. 41-57 (p. 57).

(2) Louis Fortier, sous-inspecteur des forêts et professeur à l'École forestière secondaire de Villers-Cotterêts. Il se rendra célèbre dans les années 1880 en polémiquant avec Louis Tassy, à propos de l'utilité des conversions dans les stations forestières les plus fertiles (se reporter aux numéros de janvier, mars 1880 de la *Revue des Eaux et Forêts*).

(3) « Après un stage d'une ou plusieurs années qui se passerait partie auprès du conservateur, partie auprès des inspecteurs en tournées de contrôle, partie enfin sous les ordres d'un chef de cantonnement, le garde général, initié à l'ensemble du service, familiarisé avec tous les travaux, toutes les opérations qu'il aura bientôt à faire exécuter, pourra à son tour aborder d'une main sûre la gestion d'un cantonnement ». Louis Fortier. — Étude sur l'Administration forestière. — *Revue des Eaux et Forêts*, octobre et décembre 1871, pp. 122-130 et 198-211 (p. 201). En Allemagne, en règle générale, ce stage, qui dure généralement deux ans, était sanctionné d'un nouvel examen, avant d'obtenir le droit de diriger un cantonnement.

(4) Pour plus d'amples renseignements sur Ernest Guinier (1837-1908), de même que pour la plupart des forestiers cités dans cet article, on peut se reporter à l'ouvrage de Gérard Buttoud. — Les Conservateurs des Eaux et Forêts sous la troisième République, 1870-1940 : matériaux biographiques pour une sociologie historique de la haute administration forestière française. — Nancy : INRA - Laboratoire d'Économie forestière, 1981. — 261 pages.

l'accès de l'École à ceux qui s'occupent de ces dernières. Dans la pensée de satisfaire cet intérêt, elle propose d'accorder une immunité de cinquante points et une prorogation d'âge aux élèves de l'Institut agronomique et des Écoles nationales d'agriculture qui concourent à l'École forestière » (1879).

Dans ses conclusions, la commission recevait l'appui surprenant de Charles Guyot⁽⁵⁾, professeur de droit forestier à l'École, pourtant issu de ce même système de recrutement⁽⁶⁾. Il faudra attendre 1882 pour qu'un premier décret prévoit la possibilité d'accorder chaque année deux places à des élèves diplômés de l'Institut agronomique de Paris : « *Devenus forestiers, ils seront le trait d'union qui reliera étroitement les forêts à l'agriculture* »⁽⁷⁾. Parmi les cinq élèves incorporés de cette manière, deux connaîtront une carrière des plus brillantes, Roger Ducamp (1861-1930), admis en 1882, et Robert Hickel (1861-1935), qui intégra l'École l'année suivante. Ces premiers intrus auront cependant à subir des brimades de la part des élèves "de l'ancien recrutement"⁽⁸⁾, brimades « (...) *que le corps enseignant nancéien ne mit guère d'empressement à contenir* » (G. Buttoud, 1982).

L'ÉPISODE DU MINISTÈRE VIETTE DE L'AGRICULTURE

Pour mieux comprendre les événements suivants, il faut savoir que le rattachement de l'Administration forestière au ministère de l'Agriculture a été très mal ressenti par de nombreux forestiers⁽⁹⁾ ; ces premières incorporations exceptionnelles, issues de l'enseignement supérieur agricole, apparaissaient à certains comme les prémices de la dissolution de l'École forestière.

L'épisode du ministère Viette, du 12 décembre 1887 au 22 février 1889, constituera "l'apogée" de l'affrontement des cadres supérieurs des Eaux et Forêts avec leur autorité de tutelle. Avant sa nomination, le député (futur ministre) s'était déjà fait remarquer pour son hostilité déclarée envers le Corps forestier, épisodes que la *Revue des Eaux et Forêts* n'avait alors pas manqué de relever :

« *M. Viette s'est fait une spécialité des attaques contre l'Administration forestière. Il veut surtout du mal aux inspecteurs généraux. Il y a deux ans, à la discussion du budget de 1885, il avait essayé de démolir à coups d'épigrammes et avait même trouvé à leur décrocher quelques drôleries assez divertissantes. Cette année, il s'est contenté de dire qu'ils ne savaient rien* » (*Revue des Eaux et Forêts*, 1887).

On peut imaginer l'inquiétude de ces mêmes forestiers lors de la nomination, dix mois plus tard, de ce même personnage à leur tête...

Allait alors s'engager la plus marquante période d'opposition rédactionnelle de la *Revue* envers "son" ministère de tutelle :

« *En 1888, quand M. Viette apporta au ministère de l'Agriculture un esprit hostile non justifié contre le service forestier, la Revue revendiqua fièrement son droit d'apprécier avec indépendance les*

(5) Charles Guyot (1845-1930) professa à l'École durant 37 ans (de 1873 à 1910) ! : « *À considérer l'ensemble de ses travaux, M. Guyot apparaît comme le dernier représentant d'une lignée plusieurs fois séculaire, celle des forestiers juristes qui brillent au premier rang de notre histoire, car c'est à eux que notre administration doit, pour une large part, sa vigueur et son prestige* ». G. Généau. — Nécrologie de M. Charles Guyot. — *Revue des Eaux et Forêts*, janvier 1931, pp. 4-5 (p. 5).

(6) « *M. Guyot considère la sylviculture comme une branche de l'agriculture, aussi n'est-il pas de l'avis de ceux qui disent qu'il n'est pas nécessaire d'être agronome pour être forestier. Il regarde au contraire la connaissance de la chimie agricole, de la botanique, etc., comme beaucoup plus utile que celle de l'algèbre et de la géométrie analytique pour administrer convenablement les bois. D'après cela, il vaudrait mieux, à mon sens, ouvrir l'École forestière aux premiers élèves de l'Institut agronomique que de l'ouvrir aux élèves de Polytechnique, dont les connaissances n'ont que des rapports éloignés avec celles que doit posséder un bon forestier* ». Géraud. — Rapport de la commission de réorganisation du service forestier. — *Revue des Eaux et Forêts*, mai 1879, pp. 193-213 (p. 198).

(7) Chronique forestière. — *Revue des Eaux et Forêts*, juillet 1882, p. 345.

(8) « *Chaque fois, les élèves issus du concours se montrèrent peu disposés à ceux qu'on leur représentait comme un intrus* ». Charles Guyot. — L'Enseignement forestier en France - l'École de Nancy. — Nancy : Crépin-Leblond Éditeur, 1898. — 400 pages.

(9) Décret du 15 décembre 1877, détachant la Direction des Forêts du ministère des Finances pour la transférer au ministère de l'Agriculture, où un nouveau sous-secrétariat d'État lui est désormais consacré (dirigé dans les premiers temps par Cyprien Girerd).

mesures prises par le nouveau ministre et ni la suppression de la subvention qu'elle recevait de l'Administration, ni la privation momentanée de la collaboration des agents en activité ne purent arrêter sa publication. Ses abonnés lui restèrent fidèles, montrant que l'esprit de corps était toujours vivace chez les agents forestiers » (A. Mélard, 1905).

Viette tenait absolument à réformer les conditions de recrutement de l'École, en favorisant la provenance "agronomique" des futurs forestiers. Depuis 1878, ce projet n'avait jamais cessé d'être commenté dans les colonnes de la presse spécialisée ; très majoritairement, les forestiers étaient opposés à la probable réforme, en invoquant plusieurs motifs :

— vu la spécificité forestière, la préparation agronomique n'aurait aucun intérêt, « (...) *si elle n'est pas dangereuse (...). Tandis que le polytechnicien qui entre aux Mines, aux Ponts ou à Fontainebleau a continuellement à faire usage du bagage scientifique qu'il y apporte* » (J. Vinchon, 1888) ;

— les futurs agents forestiers doivent, entre autres, savoir concevoir des routes, construire des maisons, réaliser des triangulations et relever des plans, partager les peuplements en coupes d'égalité contenance. Ces différents domaines demandent des connaissances mathématiques pointues, dont sont jugés dépourvus les ingénieurs agronomes ⁽¹⁰⁾.

Le ministre appuyait cette réforme par son désir de voir l'antagonisme irréductible, qui séparait alors les forestiers et les agriculteurs, disparaître progressivement, grâce au recrutement d'agents connaissant bien le domaine agricole ⁽¹¹⁾. D'où cette remarque acerbe de M. Volland, maire de Nancy, qui redoutait le départ de l'École pour Paris : « *Je disais, Messieurs, que c'est une singulière façon d'apprendre aux jeunes gens, comme le désire M. le Ministre, le régime pastoral, la façon de faire les fromages, que de les faire venir au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, où ils n'apprendront évidemment le régime pastoral que près des bergères de l'Opéra-Comique... (hilarité générale)* ».

Si les attaques étaient habiles, l'argumentation de Viette était de même fort brillante :

« *Je vais vous citer un mécompte qui ne serait pas arrivé à un élève de l'Institut agronomique : car il aurait connu trop bien la valeur des terres (...). Dans les Pyrénées-Orientales, l'Administration des forêts, se désintéressant complètement d'une opération qui avait pour but de créer un périmètre de reboisement, nous a laissé exproprier 1 703 hectares de terrains dégradés, aux prix de 7 128 000 francs, 4 000 francs l'hectare ! Nous pouvons commencer l'exploitation dans plus d'un siècle. L'hectare nous reviendra à 200 000 francs au moins. Cette propriété nous rapportera ainsi un centime et demi pour 100 francs. (Rires)* » (*Revue des Eaux et Forêts*, avril 1888).

Son projet de réforme de l'Administration forestière sera finalement adopté ; en plus de la réforme du mode de recrutement de l'École (décret du 8 janvier 1888), il provoquera la mise à la retraite du directeur alors en poste, de trois inspecteurs généraux et de six conservateurs ⁽¹²⁾. Malgré les pressions, les attaques de la *Revue* envers Viette ne cesseront pas, son départ y étant annoncé « *avec une satisfaction qui sera partagée par tous nos lecteurs* »... Même l'annonce de son décès dans les colonnes de la *Revue* sera une nouvelle occasion de renouveler les critiques ⁽¹³⁾...

(10) « *Il y a sans doute tout un enseignement spécial que l'École forestière continuera à donner, mais cet enseignement spécial suppose acquises à l'avance des connaissances en mathématiques qui sont la base de l'examen d'admission actuel. Or, les élèves diplômés de l'Institut agronomique ne posséderont pas en général cette instruction préalable, et l'École forestière, où ils n'auront pas à appliquer leurs connaissances spéciales, devra leur faire un cours élémentaire de géométrie et de trigonométrie, qui n'existe pas aujourd'hui* ». J. Vinchon. — L'École forestière et l'Institut agronomique. — *Revue des Eaux et Forêts*, février 1888, pp. 50-54 (p. 52).

(11) « *Je ne veux pas, a dit M. Viette, faire des agents forestiers des professeurs d'agriculture ; je veux faire d'eux, "qui sont sans cesse en contact avec les paysans", des vulgarisateurs appelés à répandre les découvertes scientifiques intéressantes au plus haut point les progrès agricoles* » « *comme le font déjà, a-t-il ajouté, beaucoup d'hommes de bonne volonté qui n'ont ni mandat ni mission de l'État, comme nous l'avons tous fait* ». J. Vinchon, *ibid.*, p. 53.

(12) « *Les six conservateurs mis à la retraite avaient tous atteint ou dépassé la soixantaine ; on les a pris par rangs d'âge, sans épargner, comme en 1884, ceux qui avaient de puissants protecteurs (...). Pauvre administration ! L'histoire de ses réorganisations depuis le commencement du siècle est un long martyrologe. On se demande comment elle a pu résister à ses réformateurs* ». Chronique forestière, *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1887, pp. 520-522 (p. 520).

(13) « *M. Viette, ancien ministre de l'Agriculture, ancien ministre des Travaux Publics, est mort à Paris le 15 février dernier ; ses titres de reconnaissance du pays sont connus des lecteurs de la Revue, dont ils ont rempli la chronique pendant de longs mois. M. Viette s'est moins illustré en construisant aux Travaux Publics qu'il ne l'avait fait aux forêts en démolissant* ». Chronique forestière, *Revue des Eaux et Forêts*, mars 1894, p. 132.

Ainsi donc, en 1888, l'École forestière de Nancy devenait une école d'application de l'Institut agronomique de Paris ; mais il faudra toute l'autorité du directeur de l'Administration forestière, Lucien Daubrée⁽¹⁴⁾, pour faire accepter cette réforme au personnel enseignant.

L'ÉVOLUTION DE L'ORIGINE SOCIALE DES CADRES

Le nouveau recrutement ne changea pas significativement l'origine sociale du personnel forestier supérieur ; jusqu'en 1889, l'inscription à l'École était subordonnée au paiement d'une pension annuelle comprise entre 1 200 et 1 500 francs, en plus des frais d'uniforme. Sous le second Empire, qui correspondra à un doublement du nombre d'élèves recrutés, un système de bourses avait été mis en place afin de promouvoir le recrutement de fils d'agents forestiers et de préposés⁽¹⁵⁾. Mais la diminution du nombre des élèves et la réforme du mode de recrutement ne permettront pas de prolonger significativement ses efforts d'ouverture ; en 1890, les anciennes aides laissaient place à l'allocation d'un traitement annuel de 1 200 francs par élève, somme qui ne couvrait toutefois qu'une partie des frais⁽¹⁶⁾.

Cette simple bourse d'étude, voulue par Viette, constitua un facteur important d'opposition à la réforme :

« Il est bien peu politique d'engager, par l'appât de bourses accordées avec prodigalité, les familles réellement pauvres, à diriger leurs enfants vers la carrière forestière, dont les emplois sont si peu rétribués et dans laquelle l'avancement est si lent. Pousser des jeunes gens sans ressources dans cette voie, c'est accroître à plaisir le nombre des ambitieux déçus, des mécontents et des faméliques dont la nécessité fera des concussionnaires » (Revue des Eaux et Forêts, février 1888).

Certains s'élevaient, sous la protection de pseudonymes, contre « (...) **ce démocratisme gâté, espoir des fruits secs dont la République a tant de peine à nettoyer ses abords. On ne saurait trop y revenir ; c'est en luttant contre ce démocratisme gâté que l'on sauvera ce qu'il reste encore du prestige du corps forestier** » (M. Taillis, 1885).

Malgré les craintes de ces derniers, la part des futurs forestiers issus de la petite bourgeoisie et des classes populaires, en augmentation constante tout au long du XIX^e siècle, ne représentera qu'un très faible pourcentage de l'effectif total. Cela ne contrariait visiblement pas le directeur de l'École de Nancy, Lucien Boppe⁽¹⁷⁾, qui en 1897 réalisait « avec une vive satisfaction » le constat suivant : « Jusqu'alors, le recrutement par l'Institut est fait dans un milieu social absolument identique à celui d'autrefois »⁽¹⁸⁾.

De plus, la faiblesse des traitements versés aux futurs forestiers leur permettait difficilement d'assurer un train de vie en relation avec leur rang, sans disposer de revenus familiaux complémen-

(14) Lucien Daubrée (1844-1922), directeur général de l'Administration forestière durant 24 ans : « *Aucun de ses prédécesseurs n'avait, même de loin, fourni une carrière aussi longue et aussi remplie (...). Il fut incomparable dans le maniement des affaires publiques. Nul ne savait mieux que lui retenir un dossier, endormir une affaire* ». H. Lafosse. — Nécrologie de M. Lucien Daubrée. — *Revue des Eaux et Forêts*, janvier 1922, pp. 26-30 (p. 29).

(15) Les effectifs incorporés à l'École forestière de Nancy resteront très faibles durant toute la Troisième République. Dès 1872 et la réouverture de l'École, le nombre des élèves admis était fixé à 15. En 1889, "l'année de la réforme", seuls douze élèves issus de l'Institut agronomique seront admis. Ce nombre augmentera progressivement jusqu'à la Grande Guerre, pour atteindre 18 à 20 élèves. Or, sous le second Empire, les promotions étaient en moyenne de 35 à 40 élèves, soit près du double.

(16) « *L'École de Nancy est devenue, par suite de la mise en vigueur du décret du 9 janvier 1880, une école véritable d'application assimilable aux écoles d'application des Ponts et Chaussées, des Mines, de l'Artillerie, etc. Il paraît équitable d'assimiler aussi les élèves gardes généraux qui y sont admis en sortant de l'Institut agronomique, aux élèves ingénieurs et aux officiers élèves des écoles d'application de Paris ou de Fontainebleau* ». Extrait du rapport présenté au nom de la Commission du budget par M. Labrousse, sur Les dépenses du ministère de l'Agriculture. — *Revue des Eaux et Forêts*, décembre 1889, pp. 529-549 (p. 535).

(17) Lucien Boppe (1834-1907). Directeur de l'École après la disparition d'A. Puton, il devint aussi célèbre pour son œuvre écrite qui est conséquente ; on peut citer parmi les ouvrages les plus connus, le *Cours de technologie forestière* publié en 1886 et le *Traité de sylviculture* paru trois ans plus tard.

(18) Lucien Boppe, cité par Gérard Buttoud. — Les Étèves de l'École des Eaux et Forêts, 1825-1964. Contribution à une sociologie historique de l'administration forestière française. — *Revue forestière française*, vol. XXXIV, n° 1, 1982, pp. 7-14 (p. 12).

taires ⁽¹⁹⁾. En fait, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que les salaires versés aux étudiants permettront d'ouvrir l'accès à l'École des classes sociales plus modestes.

LES MODIFICATIONS SUCCESSIVES DANS LES MODALITÉS DE FORMATION ET DE RECRUTEMENT

Les critiques envers le système de formation des futurs cadres forestiers ne cesseront jamais tout au long du XIX^e siècle : élèves démotivés, de faible niveau technique, inopérants à leur sortie de l'École, etc. Aussi, conscients de ces faiblesses, les directeurs successifs de l'École mettront en place progressivement toute une série de réformes :

— Une troisième année sous forme de stage était instituée en 1874 ; à son issue, les cinq premiers classés passaient directement au grade de « *garde général de troisième classe* ». Mais à partir de 1881, la durée du stage se voyait réduite à quelques mois, celui-ci devenant progressivement une simple formalité sans plus aucune conséquence sur la carrière du futur agent.

— Afin de lutter contre la démotivation des élèves, un ensemble de minima nécessaires au passage en seconde année sera progressivement introduit. De même, en 1884, la direction de l'École décidait que les élèves reçus à la fin de la seconde année mais n'ayant pas obtenu la note sept dans un cours quelconque, ne pouvaient choisir leur résidence de stage qu'en fin de classement.

La réforme de 1888, de l'avis même des professeurs de l'École, engendra quelques points positifs :

« Le changement de recrutement de l'École n'a pas produit de mauvais résultats, comme beaucoup de forestiers le redoutaient au début (...). Un ensemble de circonstances favorables, coïncidant avec la transformation de 1888, a permis d'obtenir un choix de plus en plus sévère à la sortie de l'Institut pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière forestière » (Ch. Guyot, 1898) ⁽²⁰⁾.

Cependant, si le niveau en sciences naturelles s'était considérablement amélioré, de nouvelles lacunes étaient apparues, notamment dans le domaine des mathématiques. C'est pourquoi les modalités de recrutement à la sortie de l'Institut agronomique seront renforcées en 1894 ; le futur candidat à l'École devait désormais avoir obtenu, durant sa scolarité, une moyenne minimale de quinze sur vingt en mathématiques et subir de plus un examen spécial destiné à juger de son niveau en langue allemande.

BILAN DE LA RÉFORME : UNE DIMINUTION NOTABLE DES "VOCATIONS", AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE

Le tableau dressé par Charles Guyot, presque vingt-cinq ans après la réforme de 1888, n'était guère encourageant :

« Tandis qu'avec le concours direct un garde général pouvait entrer en fonction à vingt-et-un ans, aujourd'hui c'est jusqu'à vingt-six ou vingt-sept ans que le jeune forestier doit continuer une existence précaire qui finit par lui causer le plus profond dégoût. Deux ans d'Institut agronomique, qui, avec tout l'aléa que comportent les concours d'entrée et de sortie, une année de caserne comme

(19) « Dans une petite ville comme Nancy, les élèves, avec leurs qualités personnelles, leur uniforme, doivent être fatalement remarqués. Ils le savent et tiennent, et en ce ils ont raison, à garder leur prestige (...). Vivant en une sorte de communauté, les élèves de l'École forestière, l'un par l'autre, s'excitent à la dépense et arrivent, au bout de deux ans de casernement, à avoir chez tous leurs fournisseurs, très complaisants, des notes stupéfiantes pour les familles ». Marcel Taillis (pseudonyme). — Agitation. — *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1885, pp. 487-491 (p. 490).

(20) Charles Guyot. — L'Enseignement forestier en France - l'École de Nancy. — *op. cit.*, p. 69.

Les lecteurs écrivent

simple soldat, deux ans à l'École de Nancy, une année d'officier dans un régiment, sans compter le stage, c'est un dur noviciat, et l'on peut s'étonner qu'il se trouve encore des candidats assez courageux pour aller jusqu'au bout » (1912).

Aussi, en cette fin de XIX^e siècle, nous relevons une sévère crise des vocations. En un premier temps, la loi du 15 juillet 1889, diminuant de un an le service militaire des élèves sortant de l'Institut agronomique, avait provoqué une forte augmentation du nombre de candidats à "l'Agro" et donc ensuite à l'École forestière. Mais très vite, ce mouvement s'inversa ; le renforcement des conditions d'admission à l'École (examens de mathématiques et d'allemand), combiné à la perspective d'une carrière peu engageante ⁽²¹⁾, semblent avoir entraîné paradoxalement une diminution de la qualité "théorique" des futurs forestiers. En effet, jusqu'alors, ceux-ci étaient généralement recrutés parmi les vingt ou vingt-cinq diplômés figurant en tête du classement final de l'Institut agronomique. Or, en 1898, on avait dû s'étendre jusqu'au numéro soixante-dix pour trouver des candidats aptes à entrer à l'École forestière ⁽²²⁾.

Paradoxalement, on peut légitimement estimer que, depuis la création de l'École de Nancy, jamais le bagage scientifique et technique des futurs cadres forestiers n'avait été aussi élevé. Hélas, ce seront aussi ces mêmes promotions qui s'illustreront glorieusement durant la *Grande Guerre*, payant un tribut énorme à ce conflit dont les conséquences sur l'évolution générale de l'enseignement forestier et du corps des Eaux et Forêts sont encore de nos jours trop méconnues. Mais ceci est une autre histoire...

J.-Y. PUYO

Maître de Conférences à l'Université

de Pau et des Pays de l'Adour

Chercheur à l'UMR CNRS n° 5603

Membre du Groupe d'Histoire des Forêts françaises

IRSAM - Avenue du Doyen Poplawski

F-64000 PAU

BIBLIOGRAPHIE

BUTTOUD (G.). — Les Élèves de l'École des Eaux et Forêts, 1825-1964. Contribution à une sociologie historique de l'administration forestière française. — *Revue forestière française*, vol. XXXIV, n° 1, 1982, pp. 7-14.

Chronique forestière : "Les réformes de M. Viette". — *Revue des Eaux et Forêts*, février 1888, pp. 85-91.

Chronique forestière : "Les réformes de M. Viette". Compte rendu de la séance du 19 mars 1888 à la Chambre des Députés. — *Revue des Eaux et Forêts*, avril 1888, pp. 162-200.

FORTIER (L.). — Étude sur l'Administration forestière. — *Revue des Eaux et Forêts*, octobre et décembre 1871, pp. 122-130 et 198-211.

(21) Un travail de plus en plus administratif, des promotions lentes, des traitements qui ne connaîtront aucune augmentation entre 1876 et 1913 (!), etc.

(22) « Il semble cependant que les diplômés sortis dans les vingt ou vingt-cinq premiers offrent, en somme, plus de garanties à ce point de vue que ceux qui sont classés vers la fin de la liste ». Chronique forestière. — *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1898, pp. 682-683 (p. 683).

J.-Y. PUYO

- GÉRAUD. — Rapport de la commission de réorganisation du service forestier. — *Revue des Eaux et Forêts*, mai 1879, pp. 193-213.
- GUINIER (E.). — Études des sciences naturelles. — *Revue des Eaux et Forêts*, avril 1879, pp. 161-166.
- GUYOT (Ch.). — L'Enseignement forestier en France - l'École de Nancy. — Nancy : Crépin-Leblond Éditeur, 1898. — 400 p.
- GUYOT (Ch.). — La Critique de l'École de Nancy. — *Revue des Eaux et Forêts*, mars 1912, pp. 129-137.
- Il y a 150 ans : le concours de l'École royale forestière. — *Revue forestière française*, vol. XLVIII, n° 2, 1996, pp. 185-186.
- MÉLARD (A.). — Nécrologie de Bouquet de la Grye. — *Revue des Eaux et Forêts*, décembre 1905, pp. 705-708.
- PUYO (J.-Y.). — À propos de l'article "Il y a 100 ans : souvent futaie variée". — *Revue forestière française*, vol. XLVIII, n° 1, 1996, pp. 83-86.
- S. . — Budget des forêts. — *Revue des Eaux et Forêts*, mars 1887, pp. 117-122.
- TAILLIS (M.) (pseudonyme). — Agitation. — *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1885, pp. 487-491.
- VINCHON (J.). — L'École forestière et l'Institut agronomique. — *Revue des Eaux et Forêts*, février 1888, pp. 50-54.
- VOLLAND. — Interpellation à la Chambre des Députés sur "Le recrutement de l'École forestière". — *Revue des Eaux et Forêts*, février 1888, pp. 63-85.